Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215602095-20260204-DELIB02_2026-DE

Date de convocation : le 26 janvier 2026

Délib n° 02-2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 04 FEVRIER 2026

Le quatre février deux mille vingt-six à dix-huit heures, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. du PONTAVICE Stéphane, Maire.

Nombre de membres en exercice : 8 Présents : 7 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0	**Étaient présents** : M. du PONTAVICE Stéphane ; Mme LE BORGNE-DAVID Anne ; M. COMMANDEUR Peter ; Mme Charlotte DEPAEPE ; Mme COUZIC Jessica ; M. FOUCARD Kévin ; Mme LE VERDIER Charlotte **Excusé** : M. LASSERRE Christian **Secrétaire de séance** : Mme LE BORGNE-DAVID Anne M. LASSERRE Christian a donné pouvoir à Mme LE VERDIER Charlotte

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu du Département du Morbihan concernant la possibilité pour les Communes de participer financement du Fonds de Solidarité pour le Logement.
Il est prévu de maintenir en 2026 la possibilité d'un financement égal à 0,10 € par habitant (sur la base du recensement en vigueur au 01/01/2026) pour les Communes et les structures de coopération intercommunale du Département. Cette contribution, distincte de celle relevant des impayés d'eau et d'énergie, sera affectée au financement de l'accès et du maintien dans le logement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de participer au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) à hauteur de 0,10 € par habitant, soit pour la somme de 18,10 € (Recensement Population INSEE en vigueur au 01/01/2026 = 181 habitants).

Le Maire, M. Stéphane Du PONTAVICE

MAIRIE de STE-BRIGITTE (Morbihan)